

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014

8/2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES NAP

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre en septembre 2014, les associations monsoises ont été sollicitées pour participer à l'encadrement des Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser 1 945.00 € au Centre Social Imagine à raison de 6h d'encadrement des NAP par semaine pour une période de 14 semaines sur l'année 2014. Le versement de cette subvention sera opéré au fur et à mesure de la présentation des documents attestant la bonne tenue de l'activité,
- imputer cette dépense à l'article fonctionnel 92213 et au compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.